



**Elsäss
Oschterputz**

Nettoyage de printemps à l'alsacienne

En participant à l'**Elsäss Oschterputz** du 14 mars au 14 avril 2025, vous contribuerez, à nos côtés, à faire connaître les gestes éco-citoyens !

→ **La Collectivité européenne d'Alsace met à disposition gratuitement des affiches, des sacs plastiques et des pinces.**

Comment faire ?

- 1 Comment organiser concrètement les opérations de nettoyage et informer la population
- 2 Commander le matériel mis à disposition par la Collectivité européenne d'Alsace
- 3 Comment prévoir l'enlèvement des déchets collectés
- 4 L'hygiène et la sécurité

1 Information du public

L'information du public est importante pour « susciter des vocations » : affichage, journal communal, réunions d'information, mailings, tracts, communiqués de presse.

Pour ce faire, des affiches génériques et personnalisables sont téléchargeables sur le site alsace.eu.

Pour le jour même de l'opération, il convient d'informer précisément les participants sur le lieu et l'heure du rendez-vous, les vêtements à porter, le matériel à emmener, les conditions du repas (une collation chaude pourra par exemple être prévue par l'organisateur). Des outils pourront s'avérer utiles pour dégager ou transporter les déchets : râteau, pelle, sécateur, scie, brouette et des gants solides préalablement demandés aux participants.

2 Commande du matériel

Les organisateurs des opérations de nettoyage (associations, écoles...) doivent passer commande du matériel auprès de la mairie de leur commune.

La mairie centralise les demandes et passe une commande groupée auprès de la structure intercommunale à laquelle elle est rattachée.

Le matériel nécessaire est disponible dans chaque structure intercommunale qui pourra prêter des pinces à déchets selon la disponibilité et le planning des opérations.

Retrouvez toutes les informations sur :
alsace.eu

f x i @Toutelalsace



La Collectivité européenne d'Alsace met à disposition gratuitement :

- > des sacs plastiques de 110 litres
- > des gants hygiéniques adaptés aux enfants pour les opérations dans les écoles
- > des pinces en prêt selon disponibilités



3 Prévoir l'évacuation des déchets collectés

Il est impératif de prévoir l'évacuation des déchets avant de lancer l'opération de nettoyage. Tous les collecteurs publics et privés et les éliminateurs de déchets sont partenaires de l'opération.

La charte

La majorité des opérateurs privés se sont engagés à assurer la **gratuité des prestations** effectuées.

Certaines collectivités mettent en place des dispositions particulières sur leur territoire (accès en déchèteries, bennes spécifiques...).

Renseignez-vous auprès de votre structure intercommunale.

Le tri

Si c'est matériellement possible, il est recommandé de procéder au tri des déchets ramassés pour permettre la valorisation de ceux qui sont recyclables (verre, plastique, carton...).

Les objets encombrants et les déchets insolites (bouteilles de gaz, engins explosifs, seringues...)

Il convient de les laisser sur place et de signaler leur présence et leur localisation exacte à la mairie dont dépend le site où sont trouvés ces déchets.

4 L'hygiène et la sécurité

Prévention des risques pathogènes

Pour éviter toute contamination virale ou microbienne, les participants doivent être munis de gants solides ou de pinces à déchets qui contribuent efficacement à lutter contre les contaminations de toute nature, hépatite et tétanos notamment. Il convient également de veiller à prendre en compte les risques liés à la présence de parasites dans la nature, comme les tiques ou l'échinococcose.

Objets coupants ou objets suspects

Une information préalable des participants, notamment des enfants, est nécessaire. Les organisateurs et les personnes de l'encadrement doivent les sensibiliser au fait que les objets suspects ne doivent pas être touchés et doivent être signalés à l'organisateur : objets présentant des arêtes tranchantes, éclats de verre ou de métal, cadavres d'animaux, déchets chimiques, seringues, cartouches, etc. L'encadrement, doté de gants appropriés ou de pinces, pourra procéder en toute sécurité à l'enlèvement des déchets précités.



Faire répéter
le message
avant de
raccrocher !

En cas d'accident

Savoir alerter, ne pas perdre son sang-froid

- > **Appeler le 15 sur un téléphone.**
Composer le 114 par SMS pour les personnes en situation de handicap.
Vous serez en contact avec un médecin.

- > **Indiquer clairement :**
 - votre nom et votre qualité (instituteur...),
 - l'âge de l'enfant,
 - le lieu exact où vous vous trouvez,
 - les circonstances de l'accident,
 - l'état de la victime : conscience, respiration, saignements, douleurs,
 - d'éventuels problèmes de santé si vous les connaissez,
 - le numéro de téléphone d'où vous appelez.

Le médecin régulateur vous donnera les premiers conseils (*gestes à faire et à ne pas faire en attendant les secours*) et, selon le cas, enverra un médecin sur place, une ambulance ou une ambulance de réanimation.

Assurance

Vérifier que les participants soient couverts par une assurance. Pour les actions scolaires, l'assurance peut être de deux types :

- > **Assurance scolaire individuelle,**
- > **Assurance de l'établissement scolaire qui couvre les enfants même pour les activités facultatives.**

L'établissement qui ne disposerait pas d'une telle assurance a la possibilité de contracter une assurance pour la seule journée **Elsäss Oschterputz**.

Communication

Un kit de communication est disponible sur **alsace.eu**. Si vous souhaitez intégrer la carte interactive sur votre site internet, rendez-vous directement sur celle-ci et cliquez sur "partager cette vue".



Elsäss Oschterputz 2025

Un petit geste
pour nous,
un grand pas
pour la nature !



Infos sur : alsace.eu

[f](#) [x](#) [@](#) [@Toutelalsace](#)

